Maires de France
La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité | Gratuit
n° 436 | Juillet-Août 2025

Édito

Civisme

Action locale, cause nationale

Les incivilités sont des bras d'honneur faits à la société : elles conduisent à un abandon de la rue puis son appropriation par certains qui y font leur loi ; elles pénalisent les plus pauvres dont le cadre de vie est le plus atteint ; elles poussent à se replier sur son espace privé en dégradant l'espace public. Quand le civisme est en crise, c'est l'unité de la nation et la stabilité de notre démocratie qui sont en cause.

L'AMF est résolument engagée dans la lutte contre l'incivisme qui doit devenir une cause nationale. Nous avons, à ce titre, organisé, en juin, les Premières assises du civisme avec l'association « Passeport du civisme ». L'enquête Ifop présentée à cette occasion a mis en lumière la montée de l'individualisme et de l'incivisme sous des formes multiples.

Dans ma commune, j'ai fait de la lutte contre l'incivisme la cause de mon mandat en 2014, et de nombreuses communes ont déjà agi en ce sens.

La lutte contre l'incivisme doit s'appuyer avant tout sur un volet répressif avec la sanction effective des incivilités. Et en toute logique, le produit des amendes dressées par la police municipale devrait revenir aux communes elles-mêmes pour l'entretien des espaces publics. Au-delà du volet répressif, il faut une éducation et une incitation au civisme.

Afin que ces élections soient porteuses d'un élan démocratique et confèrent aux élus une pleine légitimité pour agir, il faut que les citoyens aillent voter et qu'ils s'engagent localement. Les élus locaux ont un rôle à jouer pour montrer que l'engagement est utile et à la portée de tous. L'AMF aussi y travaille, en élaborant des propositions pour permettre à l'engagement local d'être le plus utile et efficace possible. Elle déploiera aussi une campagne nationale sur l'engagement, sur lequel le prochain Congrès des maires sera centré, pour inciter les citoyens à s'engager.

DAVID LISNARD

ENQUÊTE AMF / CEVIPOF AUPRÈS DES FRANÇAIS

Le maire, figure de confiance

Réalisée auprès de 6 034 électeurs français entre le 16 et le 23 juin 2025, l'enquête Cevipof pour l'AMF, menée par Ipsos, dresse un état des lieux des perceptions et attentes des citoyens à l'approche des élections municipales de 2026. Elle interroge la relation des Français à leur maire, leur cadre de vie, leur environnement institutionnel et leur niveau d'engagement local.

L'étude réaffirme la place du local comme un espace où l'efficacité de l'action publique est attendue et conforte la place des maires comme élus préférés des Français. Le maire demeure toujours la figure politique bénéficiant du plus haut niveau de confiance (69 %), loin devant les autres représentants institutionnels. Cette confiance repose prioritairement sur deux critères : l'honnêteté (61 %) et la capacité à tenir ses engagements (50 %). Si les maires conservent un haut niveau de légitimité, c'est moins en vertu d'un lien affectif que par leur capacité à incarner une action publique perçue comme honnête, accessible et utile.

Une exigence de transparence

Mais cette reconnaissance ne s'accompagne pas d'un blanc-seing : les citoyens formulent des exigences croissantes en matière de transparence, de méthode démocratique et de réponse aux enjeux locaux - sécurité, transition écologique, accès aux services publics. En effet, pour le mandat à venir, les attentes des Français interrogés se concentrent sur la sécurité (43 %), la transition écologique (38 %), le maintien des services de proximité (38 %), l'attractivité économique (28%) ou encore l'offre de transport (26 %).

La progression des enjeux de sécurité publique concerne avant tout les communes de plus de 10 000 habitants qui placent en tête cet impératif alors que pour les communes de petite taille, la préservation de l'environnement et, dans une moindre mesure, le maintien des services de proximité, s'impose comme le premier enjeu attendu du prochain maire.

Enfin s'ils se montrent souvent hésitants à s'impliquer, le potentiel d'engagement des Français reste intact, c'est la confirmation que la vitalité démocratique municipale résiste malgré une montée de l'individualisme observée dans plusieurs champs d'action civique de la société française.

À l'approche des municipales de 2026, le message est clair : la démocratie locale n'est pas en crise, mais elle demande à être nourrie, respectée, écoutée.

Retrouvez l'intégralité des résultats sur www.amf.asso.fr/Réf. BW42696

Polices municipales : les 55 propositions de l'AMF

Le 17 juin dernier, le Bureau s'est prononcé sur le Beauvau des polices municipales qui débouchera prochainement sur un projet de loi.
L'AMF soutient l'adaptation des prérogatives des policiers municipaux au contexte actuel tout en tenant compte de la spécificité de leur cœur de métier.
L'AMF a formulé 55 propositions basées sur cinq principes directeurs : la finalité des missions des polices municipales et des gardes champêtres est la police de proximité et la tranquillité publique, le respect de la libre administration pour la mise en place d'une police municipale, la liberté de choix dans l'application des nouvelles prérogatives, la complémentarité avec les forces de sécurité intérieure et l'équité avec les autres filières de la fonction publique territoriale…
L'AMF insiste sur la nécessité d'un engagement fort de l'État dans ses missions régaliennes de sécurité et de justice pour éviter un transfert de charges vers les communes et les intercommunalités. Les missions judiciaires des polices municipales doivent évoluer, mais uniquement pour prolonger la police de proximité, où le maintien de la présence sur la voie publique reste une priorité et où la subordination à l'autorité judiciaire reste strictement encadrée. Ainsi l'absence d'acte d'enquête doit pouvoir figurer dans la loi.
L'AMF propose la création d'un statut de policier municipal à fonction judiciaire, sous forme de bloc optionnel, permettant de circonscrire les prérogatives judiciaires et de les déployer pour l'ensemble des cadres d'emploi (catégories A, B, C). Ce statut pourrait inclure des pouvoirs tels que la constatation et la verbalisation d'une liste de délits forfaitisés, le relevé d'identité lors de la constatation de ces délits ou encore l'accès restreint aux fichiers judiciaires.
L'AMF plaide également pour la consolidation et la modernisation du métier de garde champêtre, en lui conférant des prérogatives manquantes et en revalorisant son parcours.

Une meilleure coordination entre les maires, les polices municipales, les gardes champêtres et les services de l'État est essentielle, avec la nécessité d'une refonte des conventions de coordination et du lancement d'un chantier sur une meilleure information des maires des événements se produisant sur leurs communes.
Voir sur www.amf.asso.fr/Réf. BW42689

« Osez l'engagement ! »

Alors que l'année 2026 sera marquée par l'organisation des élections municipales et intercommunales au mois de mars, l'AMF souhaite en amont soutenir et encourager l'engagement de chacune et chacun dans la vie publique locale. C'est pourquoi elle a lancé, lors d'une conférence de presse organisée le 2 juillet dernier, sa nouvelle campagne de communication intitulée « Osez l'engagement ! » à destination du grand public. Partant du principe qu'il existe différentes manières de s'engager au sein de sa commune, aussi bien dans le milieu associatif qu'au sein d'un conseil municipal, l'AMF invite les collectivités locales à s'emparer de cette campagne en la relayant pour favoriser et faire émerger des vocations.
Voir sur www.amf.asso.fr/Réf. BW42703

Carte scolaire : un protocole d'accord est lancé

Elisabeth Borne, ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, s'est déplacée à Saint-Quentin (Aisne) le 13 juin pour lancer officiellement le protocole d'accord signé avec l'AMF le 8 avril dernier. À cette occasion, s'est déroulé un échange entre la ministre et des élus, dont Carole Ribeiro, présidente de l'Union des maires de l'Aisne et Frédéric Leturque, maire d'Arras et co-président de la commission Éducation de l'AMF.
Ils ont rappelé que le protocole d'accord prévoit une nouvelle méthode de travail pour la préparation de la carte scolaire visant à garantir aux maires une visibilité à trois ans sur les prévisions d'effectifs et à les associer plus étroitement aux mesures d'ajustement de la carte scolaire qui relèvent de la compétence du directeur académique. Les observatoires des dynamiques rurales doivent constituer l'instance de dialogue et de concertation dans laquelle il est tenu compte de la réalité communale, c'est-à-dire des spécificités locales, des perspectives de développement local, ainsi que des temps de transport pour les élèves. Ils ont vocation à se déployer également dans les départements urbains.
Par ailleurs, le protocole d'accord doit permettre également d'améliorer la collaboration entre les communes et l'Éducation nationale sur d'autres enjeux de la politique éducative (climat scolaire, continuité éducative, bâti scolaire, numérique éducatif, inclusion…).
L'AMF invite les associations départementales de maires ainsi que les maires à se saisir de ce protocole pour susciter des échanges dès septembre prochain avec les directeurs académiques afin de préparer très amont la rentrée 2026. ***Plus d'informations sur www.amf.asso.fr/Réf. BW42667***

Démission de maires : un phénomène sans précédent

Pour enrayer ce mouvement qui concerne également les conseillers municipaux, l'AMF a mené une vaste enquête en partenariat avec le Cevipof-Sciences Po visant à en identifier les causes. Avec près de 2 189 démissions depuis juillet 2020 (date d'installation des conseils municipaux), c'est environ 6 % de maires qui ont quitté leur fonction depuis leur élection. En l'espace de trois mandats municipaux, c'est à-dire entre 2008 et 2026, le nombre moyen de démissions de maires par an a été multiplié par 4 (129 contre 417). Trois principales causes de démission émergent : les tensions politiques au sein du conseil municipal (30,9 % des cas) ; les passations de pouvoir anticipées et organisées dès le début de la mandature (13,7 % des cas) et les questions de santé physique (13,1 % des cas). De plus, parmi les démissionnaires, 53 % étaient des nouveaux maires. Ce constat appelle à une réflexion sur les conditions d'exercice du mandat et les moyens de soutenir l'engagement des maires et des conseillers municipaux, essentiel à la vitalité démocratique.

Retrouvez l'intégralité de l'enquête sur www.amf.asso.fr/Réf. BW42676

Plan national plastique

Le 12 juin, la ministre de la Transition écologique a présenté les grandes orientations d'un plan destiné à répondre au défi de la pollution plastique. Il réunit les principales mesures participant à la réduction des plastiques dans la nature : diminuer l'utilisation des emballages plastiques à usage unique, développer le réemploi, simplifier les consignes de tri, accompagner les collectivités ayant de faibles performances, développer la collecte hors foyer, réduire les emballages non recyclables et favoriser l'implantation d'installations industrielles de recyclage. Si les associations d'élus partagent les constats et la volonté d'agir, elles s'inquiètent du manque de précisions concrètes du plan, en particulier sur les moyens mobilisés pour passer à la réalisation.

Voir sur www.amf.asso.fr/Réf. BW42687

Première Rencontre nationale des ruralités

L'AMF a organisé, le 10 juin, sa première Rencontre nationale des ruralités. Pilotée par la commission des Communes et territoires ruraux et le réseau des associations départementales de maires, cette journée a permis à 250 élus de partager des informations concrètes et d'échanger sur des sujets d'actualité. À cette occasion, Françoise Gatel, ministre chargée de la Ruralité, a identifié plusieurs chantiers prioritaires tels que la construction de logements ou le renforcement de l'accès aux soins. *Plus d'informations sur www.amf.asso.fr/Réf. BW42665*

Favoriser l'accès aux soins

Alors que 87 % de la population vit dans un territoire sous doté en offre de soins et que la situation tend à se détériorer, l'AMF appelle à des mesures urgentes pour résorber les difficultés d'accès aux soins de la population. Si les maires sont des acteurs de santé à part entière et force d'initiatives pour développer localement cette offre de soins, ils agissent toutefois à titre facultatif et à hauteur de leurs moyens.
L'AMF en appelle à la responsabilité conjointe de l'État et des ordres de professionnels de santé pour garantir l'accès de chaque citoyen à une offre de soins de proximité, de qualité et à un coût supportable. Tout en s'opposant aux mesures coercitives permanentes, l'AMF soutient des mesures reposant sur tous les professionnels de santé, permettant de renforcer la présence médicale sur l'ensemble du territoire. Les mesures de régulation des médecins généralistes et spécialistes visant à favoriser une meilleure couverture du territoire en matière d'offre de soins, celles permettant de dégager du temps médical, l'appui à la délégation de tâches, l'accès direct à des professionnels de santé ou encore les dispositifs favorisant l'accès des jeunes aux études de santé sont autant de pistes encouragées par l'AMF.

Financement des transports et des infrastructures

Réunie le 17 juin, l'AMF a réaffirmé l'urgence de répondre aux fractures territoriales en matière de transport et d'entretien des infrastructures, essentielles à la cohésion des territoires. Il plaide pour une gouvernance souple des services express régionaux métropolitains (SERM), incluant métropoles, bloc communal et régions, afin de désenclaver les zones peu denses. L'AMF propose un déplafonnement encadré du versement mobilité, conditionné à une concertation avec les entreprises. Sur les infrastructures routières, elle réclame la réaffectation d'une part significative des recettes générées par la route (TICPE, péages, amendes) au bloc communal, ainsi que sa pleine intégration dans le futur modèle économique post-concessions autoroutières.

Voir sur www.amf.asso.fr/Réf. BW42587

CITOYENNETÉ

PREMIÈRES ASSISES DU CIVISME

Co-organisées par le Passeport du civisme et l'AMF, les premières Assises du civisme se sont tenues le 25 juin dernier. En présence notamment du ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, et du président de l'AMF, David Lisnard, l'étude « Les Français et le civisme » menée par l'Ifop a été présentée. Parmi ses enseignements à l'échelle locale, 54 % des Français seraient prêts à donner du temps tous les mois pour leur commune et 69 % d'entre eux estiment que leurs maires sont exemplaires en matière de civisme, derrière les forces de l'ordre. Maxence de Rugy, maire de Talmont-Saint-Hilaire (85) et fondateur du Passeport du civisme, a rappelé qu'il est impératif pour les maires de lutter contre le décrochage civique et d'agir au niveau de la commune en tant que lieu du premier enracinement. Le Passeport du civisme rassemble aujourd'hui 500 communes. ***Plus d'informations sur www.amf.asso.fr/Réf. BW42688***

CULTURE

OPÉRATION « CET ÉTÉ, JE LIS »

Lancée par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, l'opération « Cet été, je lis » encourage les jeunes à lire pendant les vacances. Les collectivités locales sont pleinement mobilisées pour faciliter l'accès aux livres. En complément du prêt de livres mis en place dans les écoles, les bibliothèques municipales sont sollicitées afin de permettre à chaque enfant de partir en vacances avec un ou plusieurs ouvrages. L'AMF soutient cette initiative qui favorise la réussite scolaire, l'égalité des chances et l'éveil culturel. En encourageant les actions de médiation culturelle, les communes et intercommunalités peuvent contribuer activement à cette dynamique. ***Plus d'informations sur www.amf.asso.fr/Réf. BW42686***

DÉMOCRATIE

PRIX DE LA DÉMOCRATIE 2025

Créé en 2015 et porté depuis 2023 par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste (ASPDH), le Prix de la démocratie distingue chaque année des projets portés par des associations, collectivités ou citoyens en faveur de la participation démocratique. Murielle Fabre, secrétaire générale de l'AMF, était présente pour la remise des prix de l'édition 2025 le 12 juin dernier, au cours de laquelle trois prix et un coup de cœur ont été attribués. Parmi eux, le prix de la démocratie locale a été remis à la commune de Plessé (44)

pour son dispositif « Volontaires Investis à Plessé (VIP) » permettant aux habitants, dès 14 ans, de participer à la vie municipale à travers des comités consultatifs et des groupes projets. ***Plus d'informations sur www.amf.asso.fr/Réf. BW42685***

FINANCES

6e BAROMÈTRE AFL

L'Agence France Locale (AFL) vient de publier la 6e édition de son baromètre de la santé financière des collectivités. Son objectif : dresser un panorama chiffré de la situation budgétaire 2024 des collectivités locales (communes, intercommunalités, départements et régions) en se fondant sur l'analyse des notes financières qu'elle attribue à chacune d'elles. Avec une note moyenne de 2,82 en 2024, contre 2,77 en 2023, la situation financière du monde local reste globalement soutenable. Toutefois, ce baromètre met en lumière des disparités croissantes entre territoires et segments de collectivités. ***Voir sur www.amf.asso.fr/Réf. BW42693***

PRIX DE LA PRESSE TERRITORIALE CAP'COM 2025

RETOUR SUR LE PALMARÈS

L'information territoriale joue un rôle essentiel dans le lien entre les élus et les citoyens. À travers le Prix de la presse et de l'information territoriales, Cap'Com met chaque année en lumière les publications les plus exemplaires des collectivités locales. Le 13 juin dernier, c'est la ville de Caen qui s'est vue décerner le Grand Prix pour sa publication Caen mag. Refondue en 2023, la nouvelle formule du magazine propose une maquette élégante et aérée, alliant plaisir de lecture et valorisation de l'image. Aux côtés du lauréat 2025, sept autres collectivités ont été distinguées. ***Retrouvez l'intégralité du palmarès sur www.cap-com.org.***

DON DE SANG

APPEL À LA MOBILISATION

Au cours de ces dernières semaines, particulièrement marquées par des températures extrêmes, les dons de sang ont été trop peu nombreux. L'Établissement français du sang (EFS) appelle à venir en collecte : il manque actuellement près de 15 000 poches de sang pour atteindre un niveau de réserve suffisant pour aborder l'été sereinement. Partout sur le territoire, des collectes mobiles et les maisons du don vous accueilleront tous les jours, tout au long de l'été. Jusqu'à fin juillet, 12 000 créneaux de rendez-vous sont proposés chaque jour, partout en France.

CONTACT ***www.dondesang.efs.sante.fr***

« Masecurite.interieur.gouv.fr »

Le ministère de l'Intérieur a créé un guichet unique pour faciliter l'accès aux téléservices des forces de sécurité intérieure.

Les principaux téléservices proposés tant par la police que par la gendarmerie nationales sont :

- un tchat généraliste H24, 7j/7 en 130 langues pour échanger sur les questions de sécurité du quotidien (infractions, démarches adéquates, fourrière, procurations...) ;
- la PNAV (plateforme numérique d'accueil des victimes) qui fonctionne 24h/24, 7j/7 avec des policiers spécialement formés aux violences sexuelles, conjugales, sexistes, au cyber harcèlement (ex : le harcèlement scolaire qui se prolonge sur les réseaux sociaux), et aux discriminations. Ils répondent par écrit à toutes les interrogations des internautes. Ces policiers, assistés d'une psychologue, accompagnent les internautes vers les démarches adaptées à leur situation (procédure judiciaire, association, juriste...) ;
- 17 Cyber : cet outil aide le citoyen grâce à un orienteur simple et accessible disponible depuis le site Masécurité à qualifier la nature de l'infraction subie dans le domaine de la cybercriminalité. Il donne des conseils immédiats techniques et de conservation de preuve et il oriente la victime vers le bon service pour déposer plainte (THESEE, PHAROS, PERCEVAL, déplacement en commissariat, avec possibilité de rendez-vous...). Il permet une mise en relation avec des prestataires pour une assistance technique qui pourra être payante ;
- la prise de rendez-vous en ligne dans les commissariats ;
- PEL : plainte en ligne ;
- OTV : opération tranquillité vacances ;
- des fiches pratiques et thématiques sur de nombreux thèmes ;
- des fiches unités, coordonnées avec les horaires de tous les commissariats et brigades de gendarmerie, des associations locales, des bureaux d'aides aux victimes ;
- des actualités locales et nationales : relais des actions locales, notamment de prévention ou tous autres dispositifs concernant la sécurité du quotidien ;
- des formulaires et, en particulier, les signalements anonymes en matière de stupéfiants (70 % des informations qui remontent au CROSS) traités par des policiers/gendarmes H24 en tchat ;
- et de nombreuses autres fonctionnalités...

Les communes sont encouragées à faire connaître ces différents services aux administrés.

Plus d'informations sur le site www.masecurite.interieur.gouv.fr

POPULATION MUNICIPALE 2026

L'AMF SAISIT L'INSEE

L'AMF saisit l'Insee pour que certaines communes soient informées plus tôt des chiffres de la population municipale applicables en 2026. Pour 2026, ces chiffres seront publiés en décembre 2025. Cette publication tardive peut poser des difficultés aux communes dont la population avoisine un seuil significatif. En effet, ces dernières devront attendre fin 2025 pour connaître le nombre de conseillers municipaux à élire et à indiquer sur les listes des candidats aux élections municipales. De même, les règles relatives au compte de campagne en vigueur dès septembre 2025 ne visant que les communes de 9 000 habitants et plus, les candidats des communes dont la population se situe aux alentours de ce seuil demeureront dans l'inconnu jusqu'à fin 2025, fragilisant ainsi leur campagne électorale. Pour toutes ces raisons et sans méconnaître les contraintes calendaires de l'Insee, l'AMF a sollicité son concours afin que des indications claires soient apportées aux communes concernées dès septembre 2025.

RÉFORME DU SCRUTIN DE LISTE

L'AMF VOUS ACCOMPAGNE

La loi du 21 mai 2025 harmonisant le mode de scrutin aux élections municipales s'appliquera à compter de mars 2026. Elle comprend de nouvelles dispositions spécifiques aux communes de moins de 1 000 habitants portant notamment sur les modalités de candidature, le respect de la parité et l'application du scrutin de liste. Elle prévoit également plusieurs mesures visant à faciliter l'application de la réforme.
Pour permettre aux communes et aux candidats de bien appréhender les enjeux de cette nouvelle loi, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité multiplie les supports pédagogiques sur son site internet, en particulier dans la rubrique dédiée : une infographie et une série de vidéos ont été publiées pour bien saisir les dispositions de cette réforme. Dans un souci de pédagogie, d'autres outils en cours de préparation viendront compléter ce dispositif. ***Voir sur www.amf.asso.fr dossier « Préparer les élections municipales de mars 2026 »***

Généralisation du CFU

L'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique (CFU) a été publiée au JORF n°0136 du 13 juin 2025.
Elle généralise la mise en œuvre du CFU, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, à compter des comptes 2026 et adapte les dispositions budgétaires et comptables communes à toutes les entités publiques locales concernées, et notamment celles du CGCT, à droit constant. ***Plus d'informations sur www.amf.asso.fr/Réf. BW42147***

FPIC pour 2025

La notification officielle par les services de l'État, qui aura lieu cet été, fixe la répartition de droit de ces montants entre l'EPCI et les communes, sans nécessiter de délibération pour qu'elle s'applique. Des répartitions dérogatoires sont possibles sous certaines conditions de majorité dans un délai de deux mois après notification (une absence de délibération est considérée comme un avis favorable). Les délibérations dérogatoires adoptées depuis 2023 restent valables tant qu'elles ne sont pas rapportées. ***Voir sur www.amf.asso.fr/Réf. BW42650***

Contrat de présence postale territoriale

Dans l'attente de la désignation du successeur de Philippe Wahl à la présidence du Groupe La Poste, l'AMF, La Poste et l'État ont convenu de reconduire pour une année supplémentaire le contrat de présence postale territoriale 2023-2025. Les trois signataires ont ainsi souhaité que les négociations du prochain contrat s'engagent dans un climat stabilisé compte tenu notamment des enjeux sur le financement du fonds postal national de péréquation territoriale.

L'AMF sur le terrain

Jean-François Vigier, vice-président de l'AMF, a participé le 7 juin dernier au Congrès des maires de la Haute-Corse, au Carrefour des collectivités de la Corrèze le 19 juin et le 4 juillet à l'Assemblée générale (AG) des maires de la Vienne. Le 11 juin c'est **Guillaume Guérin,** vice-président de l'AMF, qui s'est rendu à l'Assemblée générale des élus de la Charente. **David Lisnard,** président de l'AMF, est intervenu, quant à lui, à l'occasion du Carrefour landais des collectivités, le 12 juin puis à l'AG de maires de la Mayenne le 24 juin.
Joël Balandraud, vice-président de l'AMF, a pris part à l'Assemblée générale de l'Association des maires du Cher, puis à la Rencontre des élus de l'Indre le 20 juin dernier. Il est également allé au Congrès de maires d'Eure-et-Loir le 28 juin et au Forum des maires d'Anjou le 2 juillet.
Antoine Homé, trésorier général de l'AMF, a pris part au Salon des communes et intercommunalités du Haut-Rhin le 19 juin. Le même jour, **Guy Geoffroy,** vice-président de l'AMF, s'est rendu à l'Assemblée générale de l'Union des maires de l'Essonne puis à celle des maires de la Loire-Atlantique le 4 juillet. Enfin, **Marielle Muret-Baudoin,** membre du Bureau de l'AMF, a participé le 27 juin, à l'Assemblée générale des maires et présidents d'EPCI de Vendée.

Journée de mobilisation contre les atteintes aux élus

Le 1er juillet, l'AMF a réuni les 58 référents agressions élus issus du réseau des AD pour une journée de mobilisation contre les atteintes aux élus.
Elle a permis d'échanger sur les pratiques locales

d'accompagnement des élus victimes d'agression, de dresser un état des lieux grâce à l'Observatoire des agressions envers les élus et de présenter les avancées du CALAE. En outre, le partenariat entre l'AMF et France victimes a été renouvelé. Il prévoit notamment un dispositif d'accueil et d'écoute à destination des élus victimes d'agression avec une plateforme téléphonique accessible 7j/7 au 01 80 52 33 84. Un mémento sur le sujet a par ailleurs été mis à la disposition des adhérents de l'AMF. *Voir sur www.amf.asso.fr/Réf. BW42707*

Préparer les élections municipales de mars 2026

Dans la perspective des élections municipales et intercommunales 2026, l'AMF a lancé une page ressource entièrement dédiée à cette échéance sur son site internet. Composée de 12 rubriques traitant notamment des règles de communication en période préélectorale et du financement des campagnes ou encore des conditions d'exercice des mandats locaux, cette page sera enrichie régulièrement de nouveaux contenus, et ce jusqu'aux résultats des élections. Explicitant, entre autres, les enjeux de la généralisation du scrutin de liste paritaire, elle a été conçue comme un outil à la libre disposition de toutes et tous, futurs candidats ou non. *Voir sur www.amf.asso.fr dossier « Préparer les élections municipales de mars 2026 »*

MAIRES DE FRANCE. La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité n° 436 | Gratuit
AMF - 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.
Crédits photographiques : © Ville de Cannes, p. 1 ; © AdobeStock, p. 1, p. 2, p. 3 ; © AMF p. 4, p. 6.

LE MAGAZINE

AU SOMMAIRE DU N° 436 DE JUILLET-AOÛT 2025

Solutions locales. Lutter contre la violence dans le sport.
Enquête. Trois Français sur quatre jugent positivement le bilan de leur maire.
Pratique. Comprendre la loi généralisant le scrutin de liste.
Votre mandat. Sites internet, réseaux sociaux : les règles à respecter en période préélectorale.
Juridique. Le maire et la Laïcité.